



Etape 1 : réception et vérification

Réception par AIR FINANCE du dossier de financement et **vérification des pièces justificatives**.

Pour présenter le dossier de financement aux partenaires bancaires la STE AIR FINANCE réclame les pièces nécessaires à la constitution du dossier relatives à l'identité et à la situation familiale / aux ressources / aux charges / au projet et au patrimoine immobilier et mobilier./ documents **AIR FINANCE** à signer.

Etape 2 : Attestation du dépôt de dossier

Attestation du dépôt de dossier avec accusé réception sans pièces manquantes ou avec pièces manquantes : (à noter que tout dossier incomplet ne peut être présenté en banque).

Etape 3 : Dépôt de la demande de financement

Dépôt du dossier de demande de financement en banque

Etape 4 : Etude du dossier par les banques

Etude du dossier par les banques, information par la Société **AIR FINANCE** des décisions des banques avec les contreparties demandées et les éventuelles réserves.

Rendez-vous avec la banque choisie pour valider la demande de prêt et procéder à l'ouverture des comptes bancaires et mise en place du dossier d'assurance par la banque ou via **AIR FINANCE**

Etape 5 : Edition des offres de prêt

Edition des offres de prêt après vérification des pièces par le back office de la banque et obtention de l'accord la garantie (caution ou hypothèque / PPD)

Etape 6 : Réception des offres de prêt

Réception des offres de prêt par courrier **avec délai de réflexion de 11 jours** instauré par la loi Scrivener : copie de l'offre à envoyer au notaire.

Etape 7 : Acceptation

Acceptation de l'offre de prêt : envoi à la banque

Si le prêt n'est pas garanti par une inscription hypothécaire et sauf décision contraire de la banque, l'offre de prêt devient l'acte de prêt sous seing privé.

Si le prêt est garanti par une inscription hypothécaire, les éléments permettant la rédaction de l'acte de prêt sont envoyés par la banque ou le notaire de la banque au Notaire chargé de recevoir la vente.